

Paris, le 12 juillet 2023

La Banque de France mettra à disposition des entreprises son indicateur climat

Le Comité de Financement de la Transition écologique, réuni ce matin sous la présidence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a confié à la Banque de France la définition d'un mécanisme national d'indicateur climat des entreprises.

À ce titre, la Banque de France mettra à disposition des entreprises un « indicateur climat », s'appuyant sur la méthodologie ACT de l'ADEME. Cet indicateur mesurera l'exposition des entreprises aux risques climatiques. Il est déjà en cours de préparation et validation avec plus de 500 entreprises-tests en 2023 sur l'ensemble du territoire. Il sera ensuite progressivement généralisé, d'abord à l'ensemble des grandes entreprises et ETI, puis aux PME.

Gratuit pour les entreprises, cet indicateur climat leur permettra de se positionner par rapport à une trajectoire cible de « décarbonation » de leur secteur, information fondamentale pour leur permettre de rationaliser leurs efforts et d'impulser leur dynamique de transition.

La Banque de France, institution publique de confiance, assurera à cette fin la centralisation progressive de la collecte des données climatiques des entreprises, leur stockage et leur transmission vers les partenaires financiers et publics, dans des conditions de fiabilité et de confidentialité éprouvées ; ceci simplifiera la vie des entreprises, selon le principe du « Dites-le nous une fois ».

« La connaissance qu'a la Banque de France des entreprises sur le terrain et son expertise de leur cotation financière, sont des atouts pour assurer cette mission. Cet indicateur aidera les entreprises à piloter leur stratégie de transition ; il simplifiera et unifiera leur gestion des données climatiques », a déclaré François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr
Suivez nous f in

Contact Presse: